

Une vie sans violence :

libérer le pouvoir d'autonomisation
des femmes et de l'égalité des sexes

Stratégie 2008-2013 de l'UNIFEM

Fonds de développement des
Nations Unies pour la femme





Éliminer la violence à l'égard des femmes est au cœur du mandat du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM, faisant partie de ONU Femmes). La communauté internationale a l'opportunité, fait encore sans précédent, de réaliser des progrès significatifs dans la lutte contre la violation de ce droit humain universel. C'est dans ce contexte que l'UNIFEM a développé sa Stratégie 2008-2013 qui vise à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, stratégie dont une vue d'ensemble est présentée ici. La version complète est disponible à l'adresse : www.unifem.org/gender_issues/violence_against_women

Une vie sans violence

La violence à l'égard des femmes et des filles est une pandémie mondiale aux proportions alarmantes. Aucun pays n'est à l'abri de ce fléau, aucune classe socioéconomique n'est épargnée par ses effets destructeurs. Elle a lieu dans les foyers, dans la rue, en milieu scolaire, sur le lieu de travail et dans les camps de réfugiés, et elle prévaut aussi bien en temps de paix que pendant les crises et les conflits. Ses formes, nombreuses, comprennent la violence domestique, le viol et l'agression sexuelle, la traite et l'exploitation sexuelle, le féminicide et des pratiques nuisibles telles que le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines. La violence sexiste appauvrit et nuit non seulement aux femmes et aux filles, mais également aux communautés et aux sociétés dans leur ensemble.

Un problème mondial

Des décennies d'efforts inlassables et de dévouement des mouvements féministes et des militants pour le respect des droits de l'homme dans le monde ont placé le problème de la violence sexiste en tête des ordres du jour politiques régionaux, nationaux et internationaux. Alors qu'elle n'est plus reléguée au simple rang de problème féminin, la violence à l'égard des femmes est maintenant reconnue comme une priorité sur la voie de la réalisation de la réduction de la pauvreté, du développement, de la paix et de la sécurité.

Un nombre record de pays ont adopté des lois, des politiques et des plans d'action visant à remédier à ce problème. L'élan politique international s'est accéléré lorsque le Secrétaire général des Nations Unies a lancé la campagne **Tous UNiS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes** en 2008. La campagne Tous UNiS, qui durera jusqu'en 2015, reconnaît l'importance qu'il y a à mettre fin à la violence à l'égard des femmes pour pouvoir réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Le rôle de l'UNIFEM

L'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles est une partie centrale de l'histoire et du mandat de l'UNIFEM et l'une de ses quatre priorités thématiques pour la période 2008-2013. Le rôle de l'UNIFEM en tant que fonds des Nations Unies pour la femme comprend la sensibilisation, la constitution de partenariats et le développement d'approches innovantes répondant à la violence à l'égard des femmes et des filles dans un vaste éventail de pays et soutenant la réponse que l'ensemble du système des Nations Unies adresse à la violence sexiste. Des progrès supplémentaires requerront la mobilisation de ceux qui détiennent le pouvoir à tous les niveaux, publics et privés, la formation de partenariats multisectoriels, l'investissement dans le développement des capacités, l'expansion de la base de connaissances sur les approches efficaces et l'assurance de disposer des ressources humaines, techniques et financières nécessaires.

La doctrine centrale du travail de l'UNIFEM est de garantir que le système des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies sont en mesure de fournir une réponse univoque aux priorités nationales pour éliminer la violence à l'égard des femmes. L'UNIFEM dirige ou participe à des programmes conjoints des Nations Unies pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes au niveau des pays et joue un rôle clé dans les initiatives inter-agences régionales et mondiales qui accroissent la réactivité des Nations Unies et les ressources dont elles disposent pour remédier à cette pandémie mondiale.

D'après les données nationales disponibles, 15 à 76 % de femmes à travers le monde sont la cible de violence physique et/ou sexuelle au cours de leur vie. La majorité de ces violences se produisent au sein des relations intimes et nombre de femmes (entre 9 et 70 %) signalent leur mari ou leur partenaire comme en étant l'auteur.¹

Dans le contexte de la réforme des Nations Unies, la stratégie de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles 2008-2013 de l'UNIFEM cherche à traduire les engagements existants en réalités. Ancrée dans des **principes directeurs**, cette stratégie est axée sur **quatre domaines clés** et **sur six stratégies transversales**. Cet axe agit sur la promotion de l'action au niveau local, là où cela compte le plus dans la vie des femmes et des filles.

Principes directeurs

Toutes les initiatives soutenues par l'UNIFEM trouvent leur origine dans les droits humains des femmes et des filles et dans la promotion de l'égalité des sexes, tout en maintenant une pertinence culturelle. Les principes directeurs fondamentaux du travail de l'UNIFEM sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles comprennent :

La promotion des droits humains, de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes : la violence sexiste est enracinée dans l'inégalité et la discrimination. Les femmes ont besoin d'un accès égal aux ressources et aux opportunités de façon à pouvoir contrôler leurs choix et leur destin, et notamment éviter les relations et les situations abusives et pouvoir s'en échapper.

La focalisation sur la pauvreté et sur les groupes d'exclus : alors que la violence atteint les femmes et les filles de toutes les couches socioéconomiques, les pauvres et les exclues sont souvent en plus grand danger, disposent de moins de moyens pour s'en échapper et ont plus de difficultés à avoir accès aux soins médicaux, à la police et aux services juridiques et sociaux. L'UNIFEM donne priorité aux interventions s'adressant aux communautés et aux zones pauvres, et plus particulièrement aux groupes de femmes et de filles les plus délaissés.

La prise en compte de la diversité : dans toute société, des groupes très divers ont des besoins particuliers et doivent relever des défis spécifiques en fonction du contexte sociopolitique dans lequel ils vivent et des caractéristiques qui leur sont propres. Les interventions doivent par conséquent être adaptées si l'on veut qu'elles soient efficaces.

Le développement et la stimulation d'étroits partenariats : l'UNIFEM collabore avec toute une série de partenaires comprenant des gouvernements, des groupes féminins et autres organisations de la société civile, ainsi qu'avec des organes des Nations Unies. Il développe d'étroites relations et capacités collaboratives afin d'être en mesure d'exploiter au maximum les opportunités disponibles.

La promotion de la responsabilité et du « devoir de diligence » : la responsabilité est cruciale pour réaliser le changement et assurer sa durabilité. Les normes du « devoir de diligence » établissent les obligations des gouvernements en matière de mise en place de toute disposition réalisable, dans la mesure de leurs possibilités, de façon à répondre et à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles. La promotion et le soutien de mécanismes de surveillance des responsabilités font partie intégrante des efforts destinés à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles.

Quatre domaines clés

1. PROMESSE TENUE

La mise en œuvre des engagements nationaux

Bien que les progrès réalisés par de nombreux pays dans l'adoption de lois et de politiques nationales soient encourageants, l'impunité reste la règle. Les auteurs de violences sexistes sont encore trop nombreux à ne pas être traduits devant la justice et beaucoup de femmes n'ont pas encore accès à l'assistance et aux ressources qui leur permettraient de reconstruire leur vie. L'UNIFEM aide les pays à mettre en œuvre des lois et des politiques, en particulier par le biais de :

- *plans d'action locaux et nationaux visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles* qui reflètent une approche exhaustive et considérant toutes les parties prenantes, qui s'adressent à la fois à la prévention et à la réponse et qui réunissent l'ensemble des organismes publics et des acteurs de la société civile concernés ;
- *mécanismes de recours multisectoriels pour les victimes* de violence qui incluent les entités de réponse – la police, les professionnels de la santé, le personnel de l'aide juridique et le système judiciaire ;
- *normes minimales* que tous les pays devront mettre en place, telles qu'un accès direct 24h/24 aux numéros d'appel d'urgence, une protection policière rapide, des maisons d'hébergement et des logements sûrs, ainsi qu'un accès universel aux soins médicaux après un viol et une assistance juridique et médicale gratuite ;
- *renforcement des institutions principales* qui jouent un rôle central dans la coordination et le suivi des plans d'action locaux et nationaux, ainsi que des politiques et des lois ;
- *la collecte et l'analyse de données* qui forment la base des réformes politiques et juridiques, de l'amélioration des performances, de la prestation de services, de la sensibilisation et de la divulgation. Tout cela comprend des efforts d'harmonisation en matière de collecte des données et des indicateurs, à la fois au sein des pays et hors de leurs frontières.

De nouvelles méthodes de travail

L'UNIFEM galvanise l'attention et les ressources autour des domaines de travail stratégiques et émergents, ceux capables de catalyser et d'accélérer le progrès. Ceci comprend :

- l'incorporation de réponses institutionnelles à la violence à l'égard des femmes et des filles dans *les principaux cadres de financement et de développement nationaux*, comme les stratégies de réduction de la pauvreté, la consolidation de la paix et la reconstruction, les plans de lutte contre le VIH et le sida et les réformes sectorielles en matière d'éducation, de santé, de sécurité et du système judiciaire.
- le recours à *une budgétisation sensible au genre* de manière à garantir le niveau requis de volonté politique et de ressources publiques et de garder un suivi sur les octrois et les dépenses ;
- la mobilisation d'un surcroît d'attention et de ressources pour la *prévention*, en travaillant spécifiquement avec des groupes stratégiques tels que les jeunes gens et les hommes.

Centre de connaissances virtuel mondial — www.endvawnow.org

L'UNIFEM a développé un centre de services intégrés en ligne soutenant les professionnels du monde entier dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des programmes. Grâce à une étroite collaboration avec des experts et des organismes leaders dans leur domaine, ce site rassemble des connaissances de pointe sur les pratiques recommandées dans le monde entier. Doté d'une base de données conviviale des outils de mise en œuvre et des organisations spécialisées, le site fournit une orientation pratique en trois langues (anglais, espagnol, français) sur :

- comment travailler avec des secteurs, des groupes ou des domaines d'intervention spécifiques ;
- la formation et d'autres outils pratiques de mise en œuvre ;
- les sources de données principales et autres ressources en ligne ; et
- des approches et des initiatives éprouvées ou prometteuses.

2. CORROBORATION DES NORMES

Aligner politiques et lois et droits de l'homme

Dans de nombreux pays, le cadre juridique et politique devant traiter de la violence à l'égard des femmes et des filles ne réunit pas les critères régionaux et internationaux en matière de droits de l'homme. Fort de ses années de leadership dans les droits de la femme, l'UNIFEM fournit une assistance technique, promotionnelle et financière pour :

- *encourager des réformes légales holistiques* qui traitent de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et qui veillent à l'élimination de dispositions périmées et nuisibles perpétuant l'impunité ;
- *renforcer les systèmes juridiques officiels et traditionnels* par une collaboration avec les magistrats et les avocats, ainsi qu'avec les chefs traditionnels et les sages des villages, au sujet de la protection des droits de la femme ;

- *soutenir le suivi national en matière de recommandations sur les droits de l'homme*, y compris celles du Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes et celles du comité CEDAW ;
- *instituer des protocoles et des réglementations* garants des droits humains des femmes victimes de violences, et qui s'assurent de leur conformité ;
- *encourager les mécanismes de suivi et de responsabilisation* permettant de garder trace des réponses adressées à la violence à l'égard des femmes aux niveaux national, régional et mondial et promouvoir leur alignement avec les obligations et les normes associées aux droits de l'homme.

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour mettre fin à la violence contre les femmes (Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies) est un mécanisme mondial multilatéral exclusivement destiné à soutenir les actions nationales visant à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles. Établi par l'Assemblée générale en 1996, l'UNIFEM gère le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies au nom du système des Nations Unies, canalisant l'expertise et les ressources et facilitant les synergies avec d'autres initiatives des Nations Unies de façon à soutenir les mises en œuvre nationales.

3. REMÉDIER AU VIOL DURANT LES GUERRES

Remédier à la violence sexuelle dans les situations de conflit et d'après-conflit

La violence sexuelle est abondamment utilisée dans les conflits pour forcer la population à fuir, affaiblir la cohésion communautaire et démoraliser l'ennemi. Les ressources disponibles pour les victimes de ces violences sont cruellement insuffisantes, les stratégies de prévention utilisées par les Casques bleus et autres personnels de sécurité sont inappropriées et il est rarement fait mention de ce problème dans les accords de paix. Capitalisant sur son rôle pivot dans la promotion de l'adoption des résolutions capitales 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, le travail développé par l'UNIFEM pour remédier à la violence sexuelle dans les situations de conflit et d'après-conflit et dans les périodes d'instabilité comprend :

- le soutien des *capacités des défenseurs des droits des femmes et des mécanismes féminins* à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité sur cette question ;
- l'appui *aux organisations féminines* qui soutiennent et autonomisent les victimes et qui travaillent avec les communautés pour réduire la stigmatisation et faciliter la réintégration socioéconomique ;

- l'encouragement *de l'engagement des femmes* dans les négociations de paix, les mécanismes juridiques de transition et les plans de reconstruction post-conflit ;

L'UNIFEM est l'un des membres fondateurs de NON AU VIOL, une initiative des Nations Unies contre la violence sexuelle dans les pays en conflit, et il a été à l'avant-garde de l'édification d'un engagement mondial contre la violence sexuelle lors des conflits. L'UNIFEM reconnaît la violence sexuelle en tant que crime contre l'humanité et tactique de guerre.

- le développement des capacités du *secteur de la sécurité* dans la prévention, la protection et l'investigation, y compris par la formation et l'institution de nouvelles normes de performance et mesures de responsabilisation ;
- le renforcement *de la prééminence du droit*, aux niveaux régional, national et international par le biais d'une sensibilisation soutenue et d'une assistance technique en matière de violence sexuelle considérée comme crime contre l'humanité ;
- le développement *de stratégies communautaires* de prévention et de protection envers la violence sexuelle ;
- l'appel à l'investissement pour développer et étendre *des mécanismes de réponse rapide* dans les situations d'urgence de façon à éviter ou traiter rapidement de brusques augmentations des violences sexuelles.

« Il est probablement plus dangereux d'être une femme qu'un soldat dans un conflit armé »

Patrick Cammaert, Major-général, ancien Commandant de la Force de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)

4. UNE FIN À L'HORIZON

Axe sur la prévention pour mettre fin à la violence

Bien que le travail sur la prévention ait souffert de décennies de négligence politique et de sous-financement, les modèles et les programmes en cours visant à empêcher la violence de se produire constituent la stratégie de moyen-long terme la plus adroite (et la plus économique). Investir en amont dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles est le seul moyen d'obtenir des générations futures délivrées de la violence.

L'atout majeur : travailler avec les jeunes

Il est crucial de se concentrer sur les jeunes (tout particulièrement sur les adolescents et adolescentes âgés de 10 à 19 ans) pour générer des attitudes positives envers l'égalité des sexes et inculquer la tolérance zéro envers la violence à l'égard des femmes et des filles. C'est à cette étape de la vie que les valeurs et les normes associées à l'égalité des sexes sont assimilées.

Travailler avec les adolescents, garçons et filles, offre par conséquent une opportunité inestimable de faire grandir des générations pour lesquelles la violence à l'égard des femmes n'est plus ni ordinaire, ni tolérée.

L'UNIFEM soutient :

- les *stratégies de diffusion engageant les jeunes femmes et hommes* à devenir des chantres de la transformation sociale, notamment par l'utilisation du spectacle, de la musique et des technologies de l'Internet, ainsi que par le biais des systèmes scolaires ;

« Le changement commence avec les jeunes ... C'est à l'adolescence et pendant la jeunesse ... que les gens apprennent ce qui est et ce qui n'est pas acceptable. »

Prateek Suman Awasthi, participant au leadership des jeunes, lancement de la campagne du Secrétaire général pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, 2008

- les efforts *destinés à l'autonomisation des jeunes femmes et au renforcement de la mobilisation et du leadership des jeunes*, reconnaissant ainsi aux jeunes le droit de participer aux décisions qui affectent leur vie ;
- la *sensibilisation politique* sur la prévention parmi cette tranche d'âge clé, et l'assurance que les jeunes femmes victimes de violence sexuelle ont bien un accès direct à l'information, aux services et aux réponses adaptées à leurs besoins ;
- le déclenchement de la lutte contre *la violence à l'égard des adolescentes et des jeunes femmes* — une question particulièrement négligée mais résolument urgente.

Des alliés essentiels : les hommes et les garçons

Pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles, il est essentiel que les hommes de tous âges la combattent, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. L'UNIFEM travaillera avec des partenaires et des réseaux clés à :

- l'intensification *des initiatives de sensibilisation et de diffusion* dans le cadre de la campagne du Secrétaire général, **Tous UNiS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes** ;
- le renforcement *des partenariats avec des groupes masculins et des réseaux soutenant l'égalité des sexes* ; et
- la consolidation *des programmes existants* par l'intégration d'expertise sur les questions masculines de façon à promouvoir et à adapter des approches préventives prometteuses.

‘Des pandémies jumelles’ : la violence à l’égard des femmes et le VIH/sida

La violence à l’égard des femmes a constitué un coupable silencieux mais puissant dans la féminisation du VIH et du sida. Elle est à la fois la cause et la conséquence du VIH. Le développement d’approches efficaces « doublement préventives » aux pandémies jumelles du VIH et de la violence sexiste est essentiel. De par son travail permanent et ses liens avec des projets financés par le Fonds d’affectation spéciale des Nations Unies, l’UNIFEM est bien placé pour consolider la base de connaissances et guider des programmes quant aux liens qui existent entre ces deux questions

‘Internationaliser’ le programme pour des villes plus sûres (Safe Cities) : la violence à l’égard des femmes et des filles dans les lieux publics

Dans de nombreuses villes du monde entier, l’UNIFEM s’attaque aux agressions sexuelles et à la violence que les femmes subissent dans leur vie quotidienne, que ce soit dans les rues, dans les transports ou dans d’autres lieux publics. Même si ces maltraitances limitent la liberté des femmes, en tant que citoyennes aux droits égaux, à jouir de l’environnement urbain, à exercer leur droit à l’éducation, au travail, aux loisirs, à l’organisation collective et à la participation à la vie politique, elles sont ignorées par les politiques et les lois. Outre son innovant travail actuel en Amérique latine et ses efforts de démarrage dans d’autres régions, le nouveau programme phare de l’UNIFEM – *Programme mondial pour des villes sûres sans violence à l’égard des femmes et des filles 2008-2014 (Safe Cities)* – est la première tentative interrégionale de développement d’un modèle voué à être adapté ailleurs dans le monde. Prenant sa source dans l’autonomisation féminine et communautaire et dans un partenariat avec les gouvernements locaux et fonctionnant par le biais de l’introduction de mesures de sécurité pratiques et de réformes des politiques, ce programme a pour but de prévenir et de réduire ce type de violence, améliorant ainsi la qualité de la vie urbaine pour tous.

Dans le monde, jusqu’à 50 % des agressions sexuelles sont commises à l’encontre de jeunes filles de moins de 16 ans.²

La première expérience sexuelle de près de 30 % des femmes est forcée. Le pourcentage est encore plus élevé parmi les filles âgées de moins de 15 ans au moment de leur initiation sexuelle, et jusqu’à 45 % d’entre elles signalent que cette expérience était forcée.³

Stratégies transversales

Six stratégies transversales et corrélatives sont au cœur de l'application efficace et de la durabilité des programmes soutenus par l'UNIFEM :

- **la constitution de partenariats**, par un travail avec les gouvernements locaux et nationaux, les groupes féminins, d'autres organisations de la société civile (y compris les groupes liés aux droits de l'homme, les associations masculines, de jeunes et les groupes religieux), les chercheurs, les médias, le secteur privé et les donateurs ; et par une contribution au renforcement des mécanismes inter-agences des Nations Unies et par des partenariats travaillant à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles ;

- **le développement des capacités nationales** – l'un des premiers résultats recherchés dans toute activité de l'UNIFEM – pour renforcer les compétences, le savoir-faire et les systèmes institutionnels locaux et nationaux, les réseaux féminins, les organisations de la société civile et autres partenaires ;

« Une société qui tolère la violence à l'égard des femmes est une société qui est sur le déclin. »

Archevêque Desmond Tutu,
lancement du réseau du leadership masculin,
campagne du Secrétaire général
pour mettre fin à la violence
à l'égard des femmes, 2009

- **le suivi et l'évaluation**, pour améliorer la portée et la qualité des programmes et pour s'assurer que les leçons apprises permettent d'orienter les politiques, les programmes et les investissements dans le monde ;

- **le partage des connaissances**, pour garantir que les interventions sont basées sur des preuves « qui fonctionnent » dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et pour faciliter l'accès à une orientation experte sur les meilleures manières d'appliquer des politiques et des programmes efficaces ;

- **la sensibilisation et la communication**, par un engagement actif dans la campagne du Secrétaire général, **Tous UNIS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes**, et par la coordination de ses composantes inter-agences régionales, et par l'extension de son travail avec d'autres partenaires, notamment les médias, les ambassadeurs de bonne volonté et autres porte-parole charismatiques.

- **la mobilisation des ressources**, par le biais d'une diffusion soutenue, notamment par un effort de collecte de fonds de 100 millions de dollars par an d'ici à 2015, pour le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour mettre fin à la violence contre les femmes, une référence adoptée dans le cadre de la campagne du Secrétaire général.

- 
1. Ces chiffres sont basés sur des données émanant de 40 pays et obtenues par les trois enquêtes internationales principales sur la prévalence. La plupart des sites d'enquêtes ont enregistré le fait qu'entre 20 et 60 % des femmes ont été victimes de violence physique et/ou sexuelle au cours de leur vie. Adapté de l'OMS. 2005. *Étude multipays sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes de l'OMS* : 46. OMS, Genève ; Johnson, H., N. Ollus et S. Nevala. 2008. *Violence Against Women: An International Perspective* : 39. (International Violence against Women Survey-IVAWS), New York: Springer Science + Business Media and *Demographic and Health Surveys-DHS*, ORC Macro, Calverton, Maryland. http://www.measuredhs.com/Topics/gender/dv_surveys.cfm.
 2. UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population). 2003. *UNFPA and Young People: Imagine*: 3. UNFPA New York.
 3. Chiffre basé sur des données émanant d'enquêtes menées sur les populations de 13 pays et adapté de : OMS. 2005. *Étude multipays sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes de l'OMS* : 52. WHO, Geneva; Uganda Bureau of Statistics and Macro International Inc. 2007. *Uganda Demographic and Health Survey 2006*: 289. UBOS and Macro International, Calverton, Maryland; Ukrainian Center for Social Reforms, State Statistical Committee (Ukraine), Ministry of Health (Ukraine) and Macro International Inc. 2008. *Ukraine Demographic and Health Survey 2007*: 168. UCSR and Macro International, Calverton, Maryland; and Central Statistical Office Zimbabwe and Macro International Inc. 2007. *Zimbabwe Demographic and Health Survey 2005-06*: 263. CSO et Macro International Inc, Calverton, Maryland. Observation : âge d'initiation sexuelle forcée non disponible pour l'Ouganda.

Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles est à notre portée. La vision de l'UNIFEM pour un monde sûr et pacifique est une vision dans laquelle les femmes et les filles vivent sans violence et sans agression et jouissent de droits égaux.

Fonds de développement des
Nations Unies pour la femme
UNIFEM 
faisant partie de ONU Femmes

Fonds de développement des
Nations Unies pour la femme
(UNIFEM, faisant partie de ONU Femmes)
304 East 45th Street | 15e étage
New York | NY 10017
www.unifem.org